



THURSDAY, JULY 27, 1815.

[N^o. 2634.]

JEUDI LE 27 JUILLET, 1815.



GORDON DRUMMOND.

GEORGE THE THIRD, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, King, Defender of the Faith, To our much beloved and faithful the Legislative Councils of our Province of Lower Canada, and to our faithful and well beloved the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, to an Assembly at our City of Quebec, on the First day of August next, to have been commenced and held, called and elected, and to every of you, GREETING: Whereas for divers urgent and arduous Affairs, as the State and Defence of our said Province concerning, our Assembly at the Day and Place aforesaid, to be present, We did Command, to treat, consult and conclude upon those things, which in our Assembly, should then and there be proposed and deliberated upon, and for certain Causes and Considerations, us to this especially moving, we have thought fit, to Prorogue our said Assembly, so that you nor any of you, on the said First Day of August next, at our said City of Quebec, are to be held or constrained, for we do will there, fore, that you, and each of you, be as to us in this matter entirely exonerated, Commanding, and by the Tenor of these Presents, firmly enjoining you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on the Fifteenth day of September next, at our said City of Quebec, personally you be and appear, to treat, do, act, and conclude upon those things, which in our said Assembly, by the Common Council of our said Province, by the favor of God, may be ordained.—In Testimony whereof, these our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed: Witness our Trusty and well beloved His Excellency Sir Gordon Drummond, Knight, Commander of the Most Honourable and Military Order of the Bath, Administrator in Chief, and over our said Province of Lower Canada, &c. &c. at the Castle of St. Louis, in the City of Quebec, in the said Province, the Twelfth day of July, in the Year of Our Lord, One Thousand Eight Hundred and Fifteen, and in the Fifty fifth year of our Reign.

THOMAS DOUGLASS, Clk. C. in Ch.

DISTRICT OF QUEBEC. BY virtue of a Writ of *Fieri Facias*, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District of Quebec, at the suit of Pechal Tasché, Esquire, and Dame Marie Anne Louise Révé Ducharme, his wife, of the Parish of St. Louis des Kamouraskas, in the County of Cornwallis, in the District of Quebec, Seigneurs and proprietors of the Fief and Seigneurie of Kamouraskas, against the goods *dequopis* of Pierre Morin dit Valcour and Marie Marguerite Paradis, of the same Parish of Kamouraskas, in the hands of Michel Landry, as Curator to the said *dequopis*, to me directed; I have seized and taken in execution as belonging to the said PIERRE MORIN dit VALCOUR and MARIE MARGUERITE PARADIS, in the possession of Michel Landry, as Curator aforesaid,—A land of three arpents in front, by fifteen or sixteen arpents in depth, situated in the Parish and Seigneurie of Kamouraskas, bounded in the front to the north to Prosperi Levesque, or his representatives, and to Joseph Delorier, fils, or his representatives, in the rear to the south to the Kipp's road, to the north-east by François Landril, fils, and to the south-west to Etienne Paradis, representing Jean Roy, with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Now I do hereby give notice, that the immovables above described, will be sold and adjudged to the highest bidder, at the door of the Church of the said Parish of Kamouraskas, WEDNESDAY the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

JA: SHEPHERD, Sheriff.

All those who have and claim on the immovables above described, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office, in the City of Quebec, according to Law; and further that no opposition *afin d'annuler ou afin de distraire* the whole or any part of the said immovables, or *afin de charge ou servitude* on the same, will be received by the said Sheriff, during the fifteen days previous to the sale thereof.

Sheriff's Office, Quebec, 18th May, 1815.

Province of Lower Canada. BY virtue of a Writ of *Fieri Facias*, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding Civil Pleas, in and for the said District, at the suit of Pierre Casgrain, of the Parish of Notre Dame de Liesse and Anable Dionne, of the Parish of St. Louis des Kamouraskas in the County of Cornwallis in the District of Quebec, against the Lands and Possessions of BERNABE BELANGER of the Parish of St. André in the said County of Cornwallis in the District of Quebec aforesaid, yeoman, to me directed; I have seized and taken in Execution as belonging to the said Bernabe Belanger, a certain piece or parcel of Land, to wit: two arpents of Land in front by forty-two arpents in depth, lying and situated in the second range of Concessions of the Seigneurie of the said Parish of St. André, bounded in front to the lands of the first range and in the rear to the lands of the third range, joining on the South West side to the land of Benoit Tardif, and on the other side to the North East to Raphael Gauthier, with a House and other buildings thereon erected, of which there is clear land for sowing about eighteen bushels of wheat. Now I do hereby give notice that the immovable property above described will be sold and adjudged to the highest and last bidder, at the Church door of the said Parish of St. André, on THURSDAY the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

JA: SHEPHERD, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described immovable, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office in the City of Quebec, according to Law; and further that no opposition *afin d'annuler ou afin de distraire* the whole or any part of the immovable above described, or *afin de charge ou servitude* on the same will be received during the fifteen days previous to the sale thereof.

Quebec, 25th May, 1815.

Province of Lower Canada. BY virtue of a Writ of *Fieri Facias*, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District of Quebec, at the suit of Mathias Hianveu, of the City of Quebec, Lumber Merchant; against the lands and possessions of Jean Martel, of the said City of Quebec, Joiner, to me directed; I have seized and taken in execution as belonging to the said JEAN MARTEL, a lot of ground or emplacement situated in St. Roch Suburbs, Richardson Street, being lot No. 9, and containing fifty-three feet in front, by fifty-six feet in depth, bounded in front by the said Richardson Street, in the rear by the lands of Joseph Gagné and François Duin, on one side towards the north east, by lot No. 8, belonging to Isadore Roza, and on the other side towards the south west by lot No. 10, belonging to Barthélémy Bell; subject to *rente* *congrat*, at the rate of 6 per cent on the principal sum of twelve hundred livres, ancient currency, being three pounds currency for every year, payable to John Muir, Esq. his Heirs and Assigns, and redeemable at will for ever; and subject also to the right of *retrait* in favour of the said John Muir, his Heirs and Assigns, in case the whole or any part of the said emplacement shall be sold, and in no other case. Now I do hereby give notice, that the immovable property above described, will be sold and adjudged to the highest bidder at the Court House in the City of Quebec, on THURSDAY the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

JA: SHEPHERD, Sheriff.

All those who have any pretensions on the said immovables above described, by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office in the City of Quebec, according to Law; and further that no opposition *afin d'annuler ou afin de distraire* the whole or any part of the said immovables, or *afin de charge ou servitude* on the same, will be received during the fifteen days previous to the sale thereof.

Quebec, 23d May, 1815.

BY the Subscriber, and may be seen at the House of Mr. GLUCKEMEYER, an ORGAN, infinitely superior in excellence to any ever imported into this Province. The various Harmonic and Mechanical powers of this magnificent Instrument may be imagined, when it is stated that several Instruments of Music perform with it, by self moving machinery; and, when in motion, form a complete Band in perfect concert, playing the most and most celebrated tunes. Although external embellishments are by no means to be considered, yet it may be proper to observe that the grandeur of this is worthy the internal mechanism. It will be of no avail to expatiate further on its qualities, as it possesses throughout and less attraction, and will be found to produce a never-failing source of recreation. The lowest price is 80 GUINEAS. Also, an elegant Piano Forte, by Clementi & Co. Chapp-side.

18th July, 1815.

AT the Store of M^r. C. RIVERS, No. 4, Palace Street, 350 Packages of Dry Goods, by the package. Porter, Ale and Brown Stout, 150 Boxes of English Candles, and daily expected 35 Pipes of Madeira and Port wine.

15th June, 1815.

FOR SALE—A handsome well built London made CURRICLE & HARNESS, and complete. It has only been used a short time, the property of a gentleman going to England. For further particulars apply to JOSEPH BATHURST, Saddler & Coach Harness Maker, St. John Street.—12th July 1815.

C RIVERS requests all persons indebted to him to settle their accounts immediately. He has just received a few Tiers of the best Brown Stout and Ale, and daily expects the Ship Palace from London, with 40 Pipes of choice old Port and Madeira Wines.

14th July, 1815.

JUST received and for sale by the Subscriber:—A few Pipes Port Wine, vintage 1812, Do. in Cases containing 8½ to 6 doz. each. Claret in Cases, 5 doz. ea. Porter in Hds and Cases of 4 doz. ea. Hollands Gin of a superior quality, Refined and Muscovado Sugar, Twenty-five tons.

ALSO—20 M. feet Red Pine Timber, ROGERSON, HUNTER & Co., No. 8, St. Peter Street.

WANTED TO CHARTER. A Vessel of 2 to 30 tons, to load for the Clyde, Liverpool, or London. R. H. & Co. Quebec, 5th July, 1815.

FOR HALIFAX. THE fast sailing brig *Expedition*, Capt. Hinkle, will be ready to sail about the 25th inst. has superior accommodations for a few passengers. For freight or passage apply to the Master on board, or to FRANCIS QUIROUET, Quebec, 19th July, 1815.

FOR CHARTER. THE good sloop SYLVAN, Capt. Robert Sangster, may be had for any Port on the East coast of Great Britain. Apply to the Master on board at McALLUM'S Wharf, or to JOHN STEWART, Quebec, 18th July, 1815. A quantity of Anchors for Sale—Apply as above.

WANTED TO CHARTER. A VESSEL of about two hundred and fifty tons, to load Lumber for Belfast. WOOLSEY, STEWART & Co. Quebec, 17th July, 1815.

FOR SALE OR CHARTER. THE fast sailing brig *Harriet*, 120 tons per Register, three years old, ready for Sea. Apply to M^r. J. L. MARRETT, Quebec, 4th May, 1815.

FOR SALE—The good and handsome Schooner EMILIE, burthen per register 65 tons, well rigged and fit for sea. For particulars, apply to FRANCIS QUIROUET, A. & B. Quebec, 5th July, 1815.

WANTED TO CHARTER. A VESSEL of 2 a 500 tons, to load for London. St. Peter Street, 6th July, 1815. W. OVIATT.

For St. JOHN'S, Newfoundland; THE good brig *Monmouth*, about 300 tons burthen, Capt. May is ready to load, and has good accommodations for Passengers. Apply to the Master on board, Grant & Greenhalgh's Wharf, or to FRANCIS QUIROUET, Quebec, 21st June, 1815.

TO BE LET (all the 1st of May next) THE East Wing of Montcalm House, near Hope Gate, at present occupied by M^r. CORPIN, Esqr. likewise to be sold at a fair valuation, a part of the Furniture, &c.—5th July, 1815.

ENGLISH CYDER and PERRY. A Few casks of the above for sale by the Subscriber. 4th July 1815. THOS. CHRISTIE.

TIMBER FOR SALE. OAK, ELM & PINE TIMBER, lying at Wolfe's Cove, may be had at reasonable prices. Apply to M^r. CAMPBELL, on the premises.—Quebec, 20th July, 1815.

UNCLAIMED—The following Goods, landed from the Show *Entrepreneurs*, Hamilton, Master, from London: 8 Hds. Merchandise marked A W.

1 Case do. marked R C in a diamond.
1 do. do. do. 1 C
2 do. directed to Capt. P. Wallasey Royal Artillery.
1 do. do. Col. McNair, 9th Regt.
1 do. do. H. H. Cornhill, 10th Regt.
1 do. do. Lieut. Col. Glegg, 49th Regt.
The owners, on paying expenses incurred, can have their property, by applying to W. OVIATT, St. Peter Street, 20th June, 1815.

THE Subscriber has received pr Gertrude, from Halifax, which they offer for sale at their Vauxs No. 10, Lower-Town Market:—

25 Pipes, of Sicily Madeira Wine,
4 Hogheads and 2 Quarter Casks, of Superior quality.
ONE—4th July, 1815. FR & J. L. O. OVIATT.

NOW Landing at the Queen's Wharf from the Mary, Mooroom, master, from London, and for Sale by the Subscriber:—250 Pipes } Spanish Red Wine, of an excellent quality.
37 Hhds. }
16 Pipes superior old Port Wine.
30 do. Cognac Brandy.
30 do. Hollands Gin.
50 Puncheons Jamaica Rum.

AND IN CELLAR AND STORE, 100 Pipes Faval Wines of superior quality. Cordage of all sizes. New Rigging for a Ship of 350 to 400 tons—large Anchors 18 a 22 cwt—Sails.

ALSO—20,000 Feet White Pine Timber. 40 Cords Lathwood. 1000 Galns Spruce Oars. St. Peter Street, 6th July, 1815. V. OVIATT.

RECEIVED by the late arrivals from Britain, and for Sale by the Subscribers:—

18 Pipes prime Port Wine,
5 Do. excellent Madeira,
27 Do. 1 & 2 Year's, 26 Do. Levant White Wine,
20 Puncheons Old Jan and Spirits.

Far Iron, crown Window Glass, Cordage, Leaf Sugar, English moulded Candles, Raisins, fine Sallied, Leather Portmanteaus, writing paper, &c. &c. CAMPBELL & SHEPPARD, No. 19, South and Market Street, 1815.

FOR SALE BY THE SUBSCRIBER. FINE Pipes Port Rotterdam Genera.
70 Hhds. Porter, Ale and Table Beer.
180 Doz. best bottled Port Wine, well packed in cases of 5 to 250 Doz. bottled Porter and Ale, 6 dozen.
100 Groce wine corks,
300 Ditto beer ditto.

4 Hogheads Birnie's blacking,
4 Cases fashionable and neatly finished dress coats, vests, pantalons, &c.
1 Bale slaps,
1 Ditto striped cotton shirts,
1 Ditto Pelisse cloths assorted colours,
150 Soldiers stocks,
Shoe, cloth, scrubbing, and paint brushes,
Canvas, No. 1 to 8, bagging, flax and tow sheetings, do. do. Ombre, imitation Russia sheetings, do. duck, coloured threads, military stockings, coarse woolen cloths.

Quebec, 26th June, 1815. THOS. CHRISTIE.

UNCLAIMED. A BOX per the OCEAN, Capt. Soutar, from London, addressed to Capt. Bruce, 1st Batt. 37th Regt. marked Musical Instruments. No. 52,936. The Owner on paying expenses incurred, may have his property, by applying at the Store of JAMES BOSS, & Co.

Quebec, 6th July, 1815.

Upper Town, Quebec, No. 2, Rue St. Francois, 28th June 1815.

OFFICE OF THE ROAD TREASURER. PUBLIC NOTICE—The receipt of Contribution Money for the Roads will commence at the said office on Saturday the First Day of July next, and will continue till the last Day of said month.

The Office will be open every day from Nine o'clock in the Forenoon till Four in the Afternoon, Sundays and Holidays excepted.

After the expiration of the above period, persons neglecting to pay their Contribution Money will be prosecuted at the law dicta.—By order of the Magistrate, FRA BAILLAIRGE R. T.

WANTS A SITUATION for Counting House or Store. A YOUNG MAN recently arrived in this Country, who can be well recommended. A Note addressed to F. H. and left at this Office will be duly attended to. Quebec, 12th July, 1815.

WANTED in the Upper Town, a Good Room Capable of being Converted into a Store for Groceries. Information may be addressed to A. B. and left at the Printer's. Quebec, 6th July, 1815.

VALUABLE LANDS FOR SALE. In the Township of TRING, in the District of Quebec, viz. FIRST Range—Lots 2, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13 and 14. Second Range—Lots 1, 3, 4, 6, 7, and 8.

This Township is situated in the rear of the Seigneurie of Vau dreuil, at a distance of two leagues from the Chaudiere. The road from that River to the head of the Concombre, runs through it. The whole is well watered by several Lakes and this land is stated in the Field Book of the Survey, to be of excellent quality. Apply to THOMAS WILSON, Esq. at the Quotierie, Quebec, 15th July, 1815.

FOR SALE by the Subscribers, at their Stores in the Lower Town:—

PORT, Madeira and Spanish Wines of the best quality, 5 pipes real Cognac Brandy, 3 do. best Hollands; 1 do. Gin, 50 half hds. best white wine Vinegar; 10 cases best Florence oil; wax and spermaceti candles; Indian blue, glue, &c. about iron and tin, nails, best shear steel in bundles.

4 cases gentlemen's fine beaver and Leghorn hats, 4 trunks Millinery consisting of gowns, flowers, Ladies dresses, &c. Tobacco pipes, Stationary of all kinds—A very extensive and general assortment of India goods—also, other Dry Goods of almost every description; all of which will be sold low for Cash, approved Credit, or in exchange for produce. Quebec, 5th July, 1815. HENDERSON, BROTHER & Co.

NOTICE—The Subscriber being duly authorized to settle the affairs of the late CHARLES MOORE, Esq. in his life time *Ordinance Store Keeper*, at Kingston, in Upper Canada, requests all those indebted to the Estate to make immediate payment; and all those having demands against the said Estate, are requested to produce the same to the Subscriber (properly authenticated) for immediate payment. Quebec, 24th June, 1815. HAMD GOWEN.

NOW LANDING & FOR SALE. A FEW Dinner Sides blue painted Barthenware, new patterns. A few crates assorted common ditto.

4 bales India Romal—8 trunks Bandannas, 4 trunks Playing Cards—10 boxes Pouches and assorted No's. 12 Trunks Paper, quills, waders, sailing w. &c. 29th June, 1815. GILBERT HENDERSON, 16, St. Peter Street.

PUBLIC NOTICE—It is hereby given to all whom it may concern, that the Subscriber will Petition the Legislature at its next Session, for the purpose of obtaining an exclusive Privilege to erect a TOLL BRIDGE over the River Champlain, in the Parish of Champlain, in the County of St. Maurice, and District of THE RIVERS, over the present King's Highway, leading from the City of Quebec to the City of Montreal.

Three Rivers, 6th June, 1815. PIERRE BUREAU.

FOR Sale at Three Rivers, Sixteen Iron chain Cables of different sizes for River Cords and a Consignment of Iron Goods. 29th June, 1815. J. A. O. HART, & Co.

THE Subscriber respectfully acquaints his Friends and the Public in general, that he has received by the Mary, and Mary & Bell, from Greenwich; Mitty, Carlicks & Rambler from Liverpool; Lavinia & Lion from London; a general assortment of groceries, liquor, woolens, &c. &c. consisting of gunpowder, hyson, southing, congo and green TEAS; double and single refined sugar, bright and common muscovado sugar, coffee, patent cocoa and chocolate, Irish butter and cheese, bacon hams and hung beef, Loch fine herrings, raisins, currants, figs and prunes; Spanish and wall-nuts, soft shelled and bitter almonds, Poland starch, crown blue, orange and lemon peel, nutmegs, mace, cinnamon, cloves, cassia and ginger, Cayenne pepper, currie powder and mustard, playing cards, liquid and black blacking, Eng. fish soap and candles, spermaceti and wax candles, barley, rice, oatmeal and split peas; pickled walnuts, cauliflowers, onions and capsicums, prickly and French beans; pump sauce, cherokee do. Quin and Harvey's do. essence of anchovies, walnut ketchup &c. lemon pickle; fine salted, flask and olive oil; indigo and bluing stones, shoe brushes and carpet brooms, dinner sets and assorted earthenware; fine old Jamaica spirits, Lowland Island rum, real cognac brandy, Amsterdam gin, sherry and peppermint, noyau &c. lime juice; lighted oil and spirits turpentine; L. P. Madeira, old port, L. P. Tenerife, cargo, sherry and Spanish WINE; best white wine vinegar, London porter and Burton ale (superior and second cloths of every price and description, cassimeres, toll-nettes, quilting, silk florinette, stockinette, nankeen, shalloon, brown Holland, cottons, buttons, silk cord, sewing silk, twist, thread, and all other articles in the grocery and tailoring lines, which will be made up in the most fashionable manner and the greatest dispatch.

ALSO—Gentlemen's dress and strong shoes, Hessian boots, top do. military do. Ladies' boots and shoes of every description, children's boots, &c. &c. at his house No. 13, Sous-le-Port Street, Lower-Town, Quebec, near the Queen's Wharf.

Quebec, 5th July, 1815. GEORGE ARNOLD.

THE Subscriber begs to inform his Friends and the Public that he has recently received by the Ocean and Minerva from London, Russia and Irish sheetings, Irish Linens, lawn, furniture and fine Hair cord, dummies, fine furniture chintz, light and dark unglazed prints for gowns, French and Scotch cambric, fine 6 & 4 figured and plain jaconet, sprig'd leno and leno net thread laces, 4-4, 4-5, 6-4 sprig'd black silk net and white do. black, white and colored empes, black white and colored silk, sarsnet and Ribbons, sewing silks, fine colored silk velvets, lace veils, lace zettens, 4-4, 6-4, 8-4 linen damper, striped and check ginghams, silk shawls and Bandannas, silk umbrellas and parasols, ladies fashionable straw and beaver Hats Mrs. Bell's fashionable chapeaux, brass, silk and cotton hose, and gloves, black and colored feathers, artificial flowers, boys dresses of second and superfine cloth, an assortment of Ladies Shoes and Boots, and Gentlemen's Dress Shoes, London made, carpet and hair brooms, clothes, shoe and scrubbing brushes, best liquid blacking, ready made baby-linen, fine washable soaps, best durham mustard, pins, needles, tape, hobbin linen cloth, &c. &c.

ALSO—65 chests Twankey Tea, 10 do. Hyson do.

For sale at his house No. 1, Hope Street, Quebec, July, 4th 1815. JOHN CHILDS.

BY Public Auction, on the 2d day of October next, on the premises, precisely at One o'clock, will be sold, the following fixed property, on such terms and conditions as will then be made known.—1st. The extensive lot 4th house, wharf and stores, in St. Peter Street, Lower-Town, Quebec; now of upped by Messrs. HENDERSON, BROTHER & Co. 2d. Three divided quarters of the Island called *Croix St. Pierre*, and its dependencies, situated a few leagues below Quebec, with the buildings thereon erected.

Quebec, 3d July, 1815. JOHN STARR & Co.

Also, several lots of land on the River St. Francis, District of Three-Rivers.

J. M. & Co.

FOR SALE. TWENTY Childrens of Coals, 25,000 Kamouraska boards, 10,000 Kamouraska 14 and 16 inch planks, St. Paul Bay boards and planks, 400 pairs of black spruce ribs, 6 bales of best cotton wool, of 100 lbs. each. A few bales of best India white cottons, and essence of Spruce, for Casu only. THOS. WILSON, Quebec, 15th July, 1815.

ALSO, to Let for a Term of Years as may be agreed upon, THE Domaine of the Bief St. Vallemay, fifth concession of St. Joseph, Pointe Lévy, consisting of 44 arpents in front by 30 arpents in depth, of which there is abt 40 arpents in cultivation, with a HOUSE of 50 feet by 3, a new barn and a bles of 90 feet by 3, and a Saw Mill erected last Summer, in good order. A Scotch or English Farmer would be preferred. Application to be made for Terms, to the Proprietor at Quebec. Quebec, 15th July, 1815. THOS WILSON.

Just received, and on SALE by the Subscribers, No. 30, St. Peter Street.

REAL AMBER BEADS in Strings, for Ladies Necklaces.—25,000 Double Clotted Hanging QUILLS, of a Superior Quality. Also, a few Polished HARPS. Quebec, 19th July, 1815. J. REICHENSTEIN & Co.

NOW Landing at the Queen's Wharf, from the Brig ELIZABETH, J. Noble, master, from Tenerife; and for Sale by the Subscriber:—

286 Pipes, 70 Hhds. } Tenerife Wine of a Superior quality,
44 Or. Casks }
Quebec, 20th July, 1815. W. OVIATT.

FOR SALE, by the Subscribers, at his Store in the Cul-de-Sac, PORT and Sherry Wine in bottles, London Brown Stout, and Glasgow Ale and Porter in hds. and bottles; a few pieces Holland Geniva, Leaf Sugar, pickles, sauces and mustard, black pepper; Twankey and Southing Tea, bloom and nut ransons, in boxes and casks; 6 male twines and linens, window glass, and glass ware, paint and paint oil, iron chests, writing and wrapping paper; a few pieces of fine Irish linen sheeting, dowlas, diaper, bodrick, brown Holland, white and coloured threads, India white cottons, and ankens, do. Bandannas and black silk handkerchiefs, flusings, 4 point blankets, and a general assortment of woolens, a few pieces Tarten plaid, scarlet ball fringe, tin-plate, nags of all sizes, 10 ton flat, square and bolt iron, 8 pair beam scales and weights complete; Scotch Herrings in firkins, oatmeal and barley in do. &c. &c.

Quebec, 19th July, 1815. GEO. ROSS.

UNCLAIMED GOODS. Landed from the Ship *Abraham*, Capt. Allen, from London. Marked in a Diamond, 97 cases of Wine, and from the Brig *Caroline*, Capt. Dunca, from Aberdeen—1, Morrimon—A Bale of Cloths. Apply to J. A. O. HART, No. 2, St. Peter Street.—Quebec, 11th July, 1815.



GORDON DRUMMOND.

GEORGE TROIS, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi:—A nos bons amis et fidèles Conseillers législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de notre dite Province élus et convoqués aux fins d'être présents à l'Assemblée qui doit avoir lieu et être tenue dans notre dite Cité de Québec, le Premier jour d'Août prochain, et à chacun de vous SALUT:—Vid. que pour certaines affaires urgentes et difficiles nous concernant ainsi que notre État et la Défense de notre dite Province, nous avons ordonné que notre Assemblée ait lieu au jour et place susdits, afin de traiter et conclure sur les affaires et choses qui nous en seraient alors proposées et sur lesquelles il aurait été délibéré, et pour de certaines causes et considérations qui nous engagent spécialement nous avons jugé nécessaire de proroger notre dite Assemblée en sorte que vous n'avez de vous n'êtes obligés de paraître dans notre dite Cité de Québec ledit Premier jour d'Août prochain, car nous voulons que vous et chacun de vous soyez présents à nous entièrement déchargés de cet égard; ordonnant et enjoignant fermement par la présente à vous et à chacun de vous et à tous autres y intéressés que vous soyez et paraissiez dans notre dite Cité de Québec, le Quatrième jour de Septembre prochain, pour traiter et conclure sur les affaires et choses qui par la faveur de Dieu, dans notre dite Assemblée, par le Conseil de notre dite Province, pourront être ordonnées. En foi de quoi nous avons fait émaner les présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoins notre fidèle et bien aimé Sir Gordon Drummond, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre Militaire du Bain, Administrateur en Chef, dans et sur notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. Au Châtelet Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province, le Douzième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur Mil huit cent quinze, et dans la Cinquante-cinquième année de notre Règne. G. D.

THOMAS DOUGLASS, Greff. C. en Chancellerie.
Traduit par Ordre de Son Excellence.
PH: A. DE GASPÉ, S. et T. F.

A VENDRE.

UN beau CABRIOLET, bien fait, avec Harnois et Barres complètes, fait à Londres. Il n'a servi que très-peu de temps. Il appartient à un Monsieur qui en va en Angleterre. Pour les particularités s'adresser à JOSEPH STILLSON, Sellier, Rue Saint Jean.

Québec, le 12 Juillet, 1815.

Sont déchargés maintenant au Quai de la Reine, du Brig *Elizabeth*, 300 Barriques de Vin de Ténériffe d'une qualité supérieure.

44 Quatre

Québec, le 20 Juillet, 1815.

NOUVELLEMENT reçu et à vendre par les Soussignés.

No. 30, Rue St. Pierre: Grains de véritable Ambre, en branches, pour des Colliers de Dames, 25,000 de Plumes de Hambourg, double clarifiées, d'une qualité supérieure, quelques Harpes Écossaises.

Le 19 Juillet, 1815. J. C. REIFFENSTEIN & Co.

BONNES TERRES A VENDRE, dans le Township de

BIRING dans le District de Québec, savoir:

Prebère Rangée; les Lots Nos. 2, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 16, et 17.

Deuxième Rangée: les Lots Nos. 1, 3, 4, 6, 7 & 8.

Ce Township est situé derrière la Seigneurie de Vaudreuil, à deux lieues de distance de la Rivière Chaudière. Le Chemin de cette Rivière à la source de la Rivière Connecticut, passe à travers ce Township. Le tout est bien arrosé de plusieurs Lacs et de grands Ruisseaux, et auvent le Livre d'arpentage de ce Township, la terre est d'une qualité excellente. S'adresser à THOMAS WILSON, Ecuyer, à la Canoterie.

Québec, le 20 Juillet, 1815.

L

Soussigné vient de recevoir et à vendre: Quelques Pipes de Vin de Port, de la Vendange de 1812. Do. en Caisse de 24 à 6 douzaines chaque, Bordeaux en Caisse de 3 douzaines chaque, Port en Barriques et en Caisse de 4 douzaines, Genièvre de Hollande d'une qualité supérieure, Sucre fin et Cassonade, Thé Tawney.

Aussi, 20 M. pichet de Pin rouge.

ROGER HUNTER & Co.

Québec, le 3 Juillet, 1815. No. 8 Rue St. Pierre.

O

Na besoin d'un Vaisseau de 2 à 300 Tonneaux pour charger pour le Clyde, Liverpool ou Londres.

Québec, le 5 Juillet, 1815. B. H. & Co.

POUR HALIFAX.

Le Brig *Friendship*, Capitaine Hinkle, bon voilier, prêt à faire voile vers le 25 du courant. Il a de bons logements pour quelques passagers. Pour fret ou passage s'adresser au Maître à bord, ou à François Quirouet.

Québec, le 19 Juillet, 1815.

A VENDRE.

VINGT Vols de Charbon, 25,000 Planches de Kamouraskas, 10,000 Madriers de Kamouraskas de 12 et 2 pouces, Planches et Madriers de la Baie Saint Paul, 400 paves de Rames d'Épinoète, 6 Balles de Coton à Mèches de 100 lbs. chaque, quelques Balles de beau Coton blanc des Indes, et de l'Essence d'Épinoète, pour argent comptant seulement.

Québec, le 15 Juillet, 1815. THOS. WILSON.

Aussi à louer pour un nombre d'années dont on pourra convenir:

Le Domaine du Fief St. Villemar, Cinquième Concession de St. Joseph de la Pointe Lévi, de 4 arpents de front sur 30 arpents en profondeur, dont environ 40 arpents sont en culture avec une Maison de 50 pieds sur 30, une Grange neuve et un Bâillon de 90 pieds sur 30, et un Moulin à Séc érigé l'été dernier, et en bon ordre. Un Fermier Écossais ou Anglois sera préféré. Pour les conditions s'adresser au Propriétaire à Québec.

Québec, le 15 Juillet, 1815. THOS. WILSON.

BOIS de Construction à vendre... Des Pices de Chêne,

d'Orme et de Pin, au Boulon, à des prix raisonnables. S'adresser à Mr. Campbell sur les Premières.

Québec, le 20 Juillet, 1815.

L

Soussigné ont reçu par la *Gertrude*, d'Halifax, et offrent en Vente à leurs Ventes, No. 10 sur le Marché de la Basse Ville:

25 Pipes de Madère de Sicile d'une qualité supérieure.

2 Barriques et 2 Quarts

FREDK. & THOS. C. OLIVA.

Québec, le 4 Juillet, 1815.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

QUELQUES Bonquets de Cidre et de Poire d'Angleterre en bouteilles.

Québec, le 4 Juillet, 1815. THOS. CHRISTIE.

EFFETS NON RECLAMÉS

DEBARQUÉS du Navire *Arden*, Capitaine Allen, de Londres.

R. 97 Pipes de Vin, et du Br. Caroline, Capt. Duncan, d'Aberdeen, I. Morrison une Balle de Drap. S'adresser à ANON. MOIR, No. 7, Rue Saint Pierre.

Québec, le 11 Juillet, 1815.

Haute Ville de Québec, No. 2, Rue St. François, 28 Juin, 1815.

Bureau du Trésorier des Chemins.

AVIS PUBLIC.

La Recette des COLÉCTIONS, &c. commencera audit Bureau, SAMEDI, le PREMIER JUILLET prochain, et continuera jusqu'au dernier d'août.

Le Bureau sera ouvert tous les Jours de NEUF heures avant Midi, à QUATRE heures après midi, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Après lesdits jours expirés, les non payés seront poursuivis selon la Loi. Par Ordres des Magistrats.

F. BAILLAIRGE, T. C.

A VENDRE.

La bonne et belle GOELLETTE EMILIE, de 65 Tonneaux par an, bien grée, et propre à la Mer. Pour les particularités s'adresser à

FRANÇOIS GARGUET, Ecuyer & Courtier.

Québec, le 5 Juillet, 1815.

District de Québec. EN vertu d'un WRIT de FIERI FACIAS, Québec, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour ledit District, à la poursuite de Marie Delapade, du Township de Simpson, dans le District des Trois-Rivières, veuve d'Alexandre Menot, contre les terres et possessions d'Antoine Parant, ci-devant résidant dans le Faubourg St. Roch, dans la Cité de Québec, dans le Comté et District de Québec, et maintenant résidant dans la Seigneurie de St. Gilles, dans la Paroisse de St. Nicolas, dans le Comté de Dorchester, dans le District de Québec, Cultivateur et Mason, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit ANTOINE PARANT.—10. Deux arpents de Terre de front sur vingt cinq arpents de profondeur, situés au côté Sud-Ouest de la Rivière St. Gilles, dans la Paroisse de St. Nicolas, dans le Comté de Dorchester, dans le District de Québec, borie d'un côté par Augustin Dubois, et de l'autre côté par la veuve Drier, dit Flament, avec une petite maison en bois et étable dessus construite.—20. Quatre arpents de terre de front sur vingt cinq arpents de profondeur, borie d'un côté par Augustin Dubois, et de l'autre côté par des terres non-concédées, situées au côté Nord-Est de la Rivière St. Gilles, avec une Grange dessus construite. Or je donne avis par la présente que lesdites Terres et Prémisses seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Nicolas susdit, LUNDI le VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terres et prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites Terres et prémisses ou afin de charger ou servir sur icelles, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec 27 Avril 1815.

District de Québec. EN vertu d'un ORDRE de FIERI FACIAS,

Québec, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Québec susdit, à la poursuite de Paschal Taché, Ecuyer, et Dame Marie Anne Louise Reine Decharné son épouse, de la paroisse de Saint Louis des Kamouraskas, dans le Comté de Cornwallis, dans le District de Québec, Seigneurs et Propriétaires du Fief et Seigneurie des Kamouraskas, contre les biens déguerpis de Pierre Morin dit Vaucour et Marie Marguerite Paradis de la même Paroisse des Kamouraskas, entre les mains de Michel Landry comme Curateur auxdits biens déguerpis, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant auxdits PIERRE MORIN dit VAUCOUR et MARIE MARGUERITE PARADIS dans la possession de Michel Landry, comme Curateur susdit. Une terre de trois arpents de front sur quinze à seize arpents de profondeur, sise et située en la Paroisse et Seigneurie des Kamouraskas, borie par devant au côté nord à Prosper Levesque ou ses représentants et Joseph Délorier fils, ou ses représentants, par derrière au côté sud au chemin royal de front, par le nord-est à Joseph Landry fils, et par le sud ouest à Etienne Paradis représentant Jean Roy avec une maison et autres bâties susconstruites, circonstances et dépendances. Or je donne avis par la présente que les immeubles ci-dessus décrits seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la même paroisse des KAMOURASKAS, MERCREDI le VINGTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA. SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les immeubles ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits immeubles, ou afin de charger ou servir sur icelles, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, Jeudi, le 18^e Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District, à la poursuite de Pierre Cagrain, de la Paroisse de Notre Dame de Liesse, et Amable Dionne de la Paroisse de St. Louis des Kamouraskas, dans le Comté de Cornwallis, dans le dit District de Québec, contre les Terres et Possessions de Barnabé Bélanger, de la Paroisse de Saint André, dans ledit Comté de Cornwallis, dans le District de Québec susdit, Cultivateur; à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit BARNABÉ BELANGER, un certain morceau ou morceaux de terre, savoir: Des arpents de Terre de front sur quarante-deux arpents de profondeur, sise et située dans le second rang des Concessions de la Seigneurie de la dite Paroisse de St. André, prenant leur front par devant aux Terres du premier rang, et par derrière aux Terres du troisième rang, joignant du côté Sud-Ouest à la terre de Bénéoni Tardif, et de l'autre côté au Nord Est à Raphaël Ouellet avec une Maison et autres Bâtimens dessus construits; et il y a aussi de la terre faite pour ensemençer aux environs dix-huit Minots de Blé. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus désigné, sera vendu et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, à la Porte de l'Eglise de la dite Paroisse de SAINT ANDRÉ, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE Heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus désigné, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie du dit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par ledit Shérif durant les quinze jours qui en précéderont la vente.—Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Québec, le 25 Mai, 1815.

Province du Bas-Canada. EN vertu d'un ORDRE de Fieri

District de Québec. *Fieri Facias*, émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour ledit District de Québec, à la poursuite de Matthieu Hamelin, Marchand de Bois, de la Cité de Québec, contre les Terres et Possessions de Jean Martel, Menuisier, de ladite Cité de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit JEAN MARTEL, un Lot de terre ou Emplacement situé dans le Faubourg St. Roch, Rue Richardson, étant le lot No. 9 et contenant Cinquante trois pieds de front sur six en profondeur, borie en front par ladite Rue Richardson, par derrière par les Terres de Joseph Gagné et François Dion, et d'un côté au Nord-Est par le lot No. 8 appartenant à Isidore Rosa, et de l'autre côté au Sud-Ouest par le lot No. 10 appartenant à Barthelemy Bell, avec une Rente constituée sur le pied de 6 par cent sur la Somme principale de Douze cents livres anciens courus, faisant trois Louis courus pour chaque année, payable à John Mure, Ecuyer, ses héritiers et assigns cause et rachetable à volonté pour toujours, et soit aussi au Droit de Retrait en faveur dudit John Mure, ses héritiers et assigns cause dans le cas où le tout ou aucune partie sera vendu, et non dans aucun autre cas. Or je donne avis par la présente que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur en la SALLE D'AUDIENCE, dans la Cité de Québec, JEUDI le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

JA: SHEPHERD, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'immeuble ci-dessus décrit, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie dudit Immeuble, ou afin de charger ou servir sur icelui, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.